EXERCICE D'EVACUATION

EXERCICE D'EVACUATION

Ref. SA594

L'article R4227-39 du Code du Travail dispose que la consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manoeuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Durée :

1/2 jour (7 h.)

Les participants et leur pré-requis :

Personnels et dirigeants d'entreprise

Notre intervenant :

Formateur spécialiste de la sécurité incendie.

L'organisation :

Lieu : à déterminer

Dates : à déterminer

Horaires : 8h30-12h 13h30-17h00

Coût :

Nous consulter

LES OBJECTIFS :

- Reconnaître les risques.
- Savoir faire évacuer le personnel du bâtiment lors d'un départ de feu, d'incendie, d'une fuite de gaz etc...

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Mener à bien l'exercice d'évacuation du personnel avec sérénité et professionnalisme.

- Prise de contact avec la direction
- Décision de scénario de l'exercice d'évacuation.
- Date et heure du rendez-vous pour mettre en place le scénario
- Exécution du scénario
- Observation des dirigeants et formateur du déroulé de l'exercice.
- Débriefing avec les employés, le guide file serre file et les sauveteurs secouriste du travail ainsi que les dirigeants.
- Rédaction du rapport

Renseignements et inscriptions :

Sabine ACCO